

DOCUMENT 1 : LOGOS ILLUSTRANT UNE BROCHURE DU PARC RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS



1. Que suggèrent les symboles choisis pour le parc naturel régional du Gâtinais ?

DOCUMENT 2 : DÉCRET CRÉANT LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Le Premier ministre,
Sur le rapport de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
[...]
Vu l'avis de [7 ministres ou secrétaires d'État...];
Vu l'accord des conseils généraux de l'Essonne et de la Seine-et-Marne et des conseils municipaux des cinquante-sept communes concernées;
Vu la délibération du conseil régional de l'Île-de-France approuvant la charte du parc naturel régional du Gâtinais français;
Décrète :
Article 1. Sont classées en parc naturel régional, pour une durée de dix ans, sous la dénomination de " parc naturel régional du Gâtinais français ", les cinquante-sept communes suivantes :
- Dans le département de l'Essonne (28) [...]
- Dans le département de Seine-et-Marne (29 dont 4 en partie) [...]

Article 2. La charte du parc naturel régional du Gâtinais français, approuvée par la région Île-de-France le 4 décembre 1997, est adoptée par le présent décret, auquel elle est annexée.
Article 2. La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret [...]

Fait à Paris, le 4 mai 1999.
Par le Premier ministre : Lionel Jospin.
Par la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement : Dominique Voynet.

Journal officiel de la République française, 5 mai 1999.

- 3. Quel ministre a rédigé un rapport au préalable ?
- 4. Qui a donné un avis ?
- 5. Qui a donné son accord ? Qui a approuvé la charte ?

- 6. Qui a signé le décret ?
- 7. Quels sont les départements concernés ? Combien de communes sont concernées ?
- 8. Qui est chargé de le faire appliquer ?

DOCUMENT 3 : LE PARC DU GÂTINAIS SORT DE SA RÉSERVE

Six mois après sa création, le parc naturel régional du Gâtinais (PNR) est enfin prêt à mettre en place ses premières actions, préparées par deux emplois jeunes, recrutés par le tout jeune syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc. Les conseils généraux de la Seine-et-Marne et de l'Essonne ainsi que la région Île-de-France se chargeront de financer les opérations ; les communes participeront pour leur part au fonctionnement du syndicat, à hauteur de 10 F par an et par habitant.

Dès la fin du mois, une dizaine de personnes participeront à la plantation d'un verger à Amponville et Boulancourt. « Il s'agit de revaloriser les essences locales, précise Emmanuelle Guilmault, directrice du syndicat du PNR, notamment les pommiers rustiques et les pommes d'api, qui ont tendance à disparaître au profit d'autres espèces. » Coût : 165 000 F.

Le Parisien, 12 novembre 1999.

- 9. Quelle action dans le parc du Gâtinais est décrite dans l'article ? Quels sont les buts poursuivis ?
- 10. Quel sera le coût de cette opération ? Qui la financera ?

11. Qui est chargé de la mise en place ? Qui finance son fonctionnement ?

DOCUMENT 4 DE RÉFÉRENCE

Article 1. Les communes, les départements et les régions règlent par leurs délibérations les affaires de leur compétence.
Ils concourent avec l'État à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la

protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. Les communes, les départements et les régions constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la vie locale et garantissent l'expression de sa diversité.

Loi du 7 janvier 1983.

DOCUMENTS 1, 2, 3 ET 4

Compléter le tableau à l'aide de vos réponses préalables.

Où ?	QUI ? (MINISTRES OU ASSEMBLÉES ÉLUES)	RÔLE ?
ÉTAT : la République française		
RÉGION : l'Île-de-France		
DÉPARTEMENTS : l'Essonne et la Seine-et-Marne		
COMMUNES		

BILAN

En vous appuyant sur les informations tirées des documents, rédigez un paragraphe argumenté d'une quinzaine de lignes montrant comment l'État et les

collectivités territoriales concourent à la protection de l'environnement.